

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 10 novembre 2020 à compter de 19 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Consultation écrite sur le premier projet de règlement n° 92-2005-73 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Compte-rendu de la consultation écrite et procès-verbal sur le premier projet de règlement n° 92-2005-73 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 125 et 206.

M. Guy Benjamin, maire, indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance tenue le 13 octobre 2020.

En vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à la consultation écrite relativement à ce premier projet de règlement a été publié sur le site web de la Ville et affiché à l'hôtel de Ville, le 20 octobre 2020 avec une capsule vidéo publiée le 27 octobre 2020 pour expliquer brièvement ce premier projet de règlement. Les personnes intéressées avaient jusqu'à 16 h 00, le 10 novembre 2020 pour faire parvenir par écrit leurs questions, commentaires ou observations. La Ville n'a rien reçu à l'égard de ce premier projet.

Le projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux limites des zones n^{os} 125 et 206 du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, à savoir :

- L'annexe «B» intitulée «Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité », faisant partie intégrante du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, est modifiée par l'agrandissement de la zone n° 125 au détriment de la zone n° 206 en y transférant le lot n° 6 375 912 d'une largeur de 24,38 mètres et d'une profondeur de 24,38 mètres.

Il est précisé que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire, que cette consultation écrite sera suivie des décisions du Conseil municipal relativement à l'adoption du second projet avec ou sans changement et que les procédures suivront leurs cours suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

La consultation écrite se termine à 19 h 32.

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Résolution 2020-11-355

Procès-verbaux des 13 octobre et 3 novembre 2020 / Adoption

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances des 13 octobre et 3 novembre 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver les procès-verbaux des séances des 13 octobre et 3 novembre 2020 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-356

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 56 182 à 56 205	264 608,28 \$
56 318 à 56 353	
56 355	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèque n ^o 56 354	216 555,42 \$
Chèques n ^{os} 56 375 à 56 473	
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 0FD000120 à 0FD000133	18 697,54 \$

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Résolution 2020-11-357

Dépôt de documents

- Déclarations mises à jour 2020 des intérêts pécuniaires des membres du Conseil tel qu'exigé par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Résolution 2020-11-358

Dépôt de documents

- États comparatifs des revenus et dépenses déposés par la trésorière, M^{me} Micheline Quilès, pour l'exercice du second semestre se terminant le 31 octobre 2020 tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).
- États comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 déposés par la trésorière, M^{me} Micheline Quilès, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2020-11-359

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Fabrication et installation d'une porte sur la remorque pour décontamination (n° 1952) du service de Protection et de Secours civil en référence à la résolution n° 2020-09-308, par Fabrication Mécanique Lamontagne inc. de Sherbrooke, pour le prix de 950,58 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans la facture n° 9770 datée du 23 octobre 2020.
- Modifications au système d'alarme incendie de l'hôtel de Ville, du Complexe sportif et du Garage municipal par Alarme Supérieur Sécurité et incendie de Farnham pour le prix de 11 910 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans les documents de soumissions datés des 5 août, 14 septembre et 8 octobre 2020.
- Réparation de l'unité de climatisation par Sansoucy Réfrigération Climatisation de Saint-Césaire pour le prix de 6 790 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans la soumission n° 08190 datée du 6 octobre 2020.

Résolution 2020-11-360

Poste de secrétaire-réceptionniste / Entérinement de l'embauche

Considérant la recommandation du Comité des Ressources humaines;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'entériner l'embauche de M^{me} Monique Forgues au poste de secrétaire-réceptionniste de la Ville de Saint-Césaire, laquelle est entrée en fonction le 9 novembre 2020;

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale de l'entente de travail du personnel des cols blancs et correspond à l'échelon 4 du poste secrétaire-réceptionniste.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 9 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2020-11-361

Revenu Québec – ClicSÉQUR – Entreprises / Inscription et gestion de l'inscription

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que :

M^{me} Micheline Quilès, trésorière de la Ville de Saint-Césaire soit, et elle est autorisée :

- à inscrire la Ville de Saint-Césaire aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Ville de Saint-Césaire à clicSÉQUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Ville de Saint-Césaire à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Ville de Saint-Césaire et à agir au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Césaire, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Saint-Césaire pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), ch. E.15) et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ c. P-P.2), en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-362

Avis de motion pour règlement n° 2021-280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant les règlements n°s 2019-263 et 2020-278 et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 2021-280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant les règlements n°s 2019-263 et 2020-278 et amendements » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Michel Denicourt, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 2021-280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant les règlements n°s 2019-263 et 2020-278 et amendements ».

Résolution 2020-11-363

Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville – États financiers 2018 et 2019, contribution 2020 / Approbation et versement des contributions

Considérant l'approbation des états financiers au 31 décembre 2018 par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire en référence à la résolution n° 2019-10-352 pour l'ensemble immobilier de l'OMH de Saint-Césaire, lesquels ont été transmis le 13 septembre 2019 par l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville;

Considérant la transmission, le 20 octobre 2020, par l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville des états financiers au 31 décembre 2019 pour l'ensemble immobilier de l'OMH de Saint-Césaire ;

Considérant la transmission, le 3 novembre 2020, par l'office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville de la contribution municipale 2020 pour l'ensemble immobilier de l'OMH de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu :

- de verser la contribution des états financiers 2018 concernant l'Office d'Habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'exploitation est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit la somme de 10 411 \$, en référence au document daté du 13 septembre 2019;

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

- d'approuver les états financiers au 31 décembre 2019 concernant l'ensemble immobilier de l'Office d'Habitation de Saint-Césaire et de verser la contribution dont le déficit d'exploitation est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit la somme de 8 460 \$, en référence au document daté du 20 octobre 2020;
- de verser la contribution municipale du budget 2020 concernant l'ensemble immobilier de l'Office d'Habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'exploitation est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit la somme de 6 759 \$, en référence au document daté du 3 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-364

Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Adhésion 2021 (renouvellement)

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2021 de la Ville de Saint-Césaire à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le prix de 4 243,98 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au document d'adhésion n° 255023-00 daté du 8 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-365

Contrats de licences, d'entretien et de soutien des applications logicielles / Renouvellement 2021

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de renouveler pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, avec PG Solutions inc. de Montréal, les contrats de licences, d'entretien et de soutien des applications logicielles, pour le prix de 47 407 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert aux factures transmises au mois d'octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-366

PGO – Gala Méritas 2021 / Contribution 2021

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de contribuer pour la somme de 250 \$ au Gala Méritas 2021 de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) qui aura lieu le 26 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Résolution 2020-11-367

Fondation Maison Victor-Gadbois / Appui financier 2020

Considérant la demande d'appui financier 2020 reçue en octobre dernier de la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle offre gratuitement des soins palliatifs à des malades atteints de cancer en phase terminale;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'acheter un (1) billet au coût de 150 \$ à la Maison Victor-Gadbois en appui à leur activité de financement Loto-Voyages 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-368

Fondation du Centre hospitalier de Granby / Contribution 2020

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser une contribution 2020 d'une somme de 300 \$ à la Fondation du Centre hospitalier de Granby dans le cadre de l'activité bénéfique 2020 *Aux Saveurs de ta Fondation*, le tout en référence à leur demande reçue en novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-369

Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville / Contribution 2020

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser une contribution 2020 d'une somme de 300 \$ à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre de leur projet majeur en santé mentale *Bâtir ensemble, pour un environnement propice au rétablissement*, le tout en référence à leur demande reçue en novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-370

Démissions au poste de pompiers à temps partiel / Acceptation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'accepter les démissions des personnes suivantes comme pompier à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil:

- M. Christophe Deschamps (démission effective le 9 novembre 2020),
- M. Jean-François Huot (démission effective le 10 octobre 2020).

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Résolution 2020-11-371

Fin d'emploi d'un pompier à temps partiel / Entérinement

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'entériner l'entente de fin d'emploi intervenue en octobre 2020 entre le service de Protection et de Secours civil et le pompier à temps partiel, M. Patrick Chagnon.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-372

Étude de faisabilité pour l'acquisition d'une autopompe-citerne / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour une étude de faisabilité pour l'acquisition d'une autopompe-citerne pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire au consultant Les Services Conseil Ghyslaine Robert de Québec pour le prix de 1 750 \$ (portion 1) et de 2 750 \$ (portion 2) plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services transmise le 9 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-373

Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) / Demande une prolongation du droit de passage de véhicules hors route

Considérant la demande du Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) datée du 23 octobre 2020 pour la prolongation du droit de passage de véhicules hors routes de l'avenue Nadeau à partir de la rue Notre-Dame (route 233 du MTQ) jusqu'à la rue de l'Horizon afin d'avoir accès à différents commerces et d'une signalisation conforme aux normes de tel droit de passage de véhicules hors route;

Considérant que les membres du Club récréatif V.T.T. des 4 saisons (16-013) sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2);

Considérant que la prolongation est conditionnelle au maintien de la quiétude du secteur et de la cohabitation harmonieuse entre les quadistes, les résidents et les usagers de l'avenue Nadeau;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser cette demande au Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) à titre de projet pilote de concert avec la Ville de Saint-Césaire pour la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-374

Surplus générés par l'aqueduc en 2019 / Affectation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'affecter les surplus accumulés libres pour une somme de 84 643,89 \$ au surplus accumulé affecté Secteur – Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-375

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire – Répartition des coûts d'exploitation 2019 / Affectation

Considérant que les coûts d'exploitation pour l'année 2019 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire, sont répartis selon les propositions des débits et charges utilisées par chacune des Municipalités parties à la Régie;

Considérant que la Régie a effectué des ajustements pour chacune des Municipalités en considérant les coûts réels établis pour l'année 2019 par rapport aux sommes payées par celles-ci suite à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2019;

Considérant qu'une somme de 111 726 \$ doit être remboursée à la Ville de Saint-Césaire par la Régie tel qu'il appert à la résolution n° 135-20 adoptée par le Conseil d'administration de la Régie le 26 octobre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert de la somme de 77 987 \$ au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-376

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire – Prévisions budgétaires 2021 / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire pour l'année 2021, d'une somme de 885 384 \$. La participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de 342 283 \$ et, de cette somme, la quote-part de l'industrie Bonduelle Canada inc. est de 63 111 \$.

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

La participation de la Ville incluant celle de l'industrie représente 38,66 % des prévisions budgétaires 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-377

Eaux usées – Services professionnels d'ingénierie pour étude préliminaire / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat en services professionnels d'ingénierie à BHP Conseils de Montréal pour le prix de 17 600 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services professionnels d'ingénierie – Étude préliminaire AP1595 datée du 2 novembre 2020, le tout comme suit:

- a) réalisation d'une étude préliminaire dans le parc industriel aux fins d'identifier les infrastructures d'accueil permettant de desservir une parcelle du parc pour des opérations manufacturières;
- b) réalisation d'études d'alternatives permettant l'implantation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées pour tout le territoire municipal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-378

Contrat 202005.10 – Resurfacement du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux – Avis de changements n^{os} 1 à 3 / Autorisation

Considérant les avis de changements au contrat 202005.10 – Resurfacement du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux, tel qu'il appert aux documents de recommandations pour les avis de changements n^{os} 1 à 3 du chargé de projet, Shellex Groupe Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser les avis de changements n^{os} 1 à 3 pour un crédit total de 62 086,36 \$ plus les taxes au contrat 202005.10 – Resurfacement du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux, tel qu'il appert dans les documents cités en préambule, à savoir :

- N^o 1
Crédit pour temps supplémentaire du laboratoire de contrôle de pavage (13,5 h x 25 \$ / h)
(337,50 \$);
- N^o 2
Stabilisation du talus du cours d'eau du Village le long du rang Rosalie qui a glissé à la suite d'une pluie importante
4 171,59 \$;

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

- N° 3
Ajustement à la baisse du prix du bitume entre le prix au moment de la soumission et de la mise en place de l'enrobé en octobre 2020 en référence de prix : Bitume Québec selon la classe du bitume utilisé
(65 920,45 \$);

Il est résolu également d'autoriser M^{me} Isabelle François à titre de directrice générale et greffière à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-379

Contrat 202005.10 – Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux – Décompte progressif n° 1 / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 datée du 27 octobre 2020 du chargé de projet audit contrat, Shellex Groupe Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 d'une somme totale de 816 995,09 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % au contrat 202005.10 – Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule;

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des documents signés, d'une facture originale correspondant à ces travaux et des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-380

Contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard – Avis de changement n° 8 / Autorisation

Considérant les coûts supplémentaires par l'adjudicataire au contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard, Groupe AllaireGince Infrastructures inc. et tel qu'il appert au document daté du 26 octobre 2020 de l'avis de changement n° 8 du chargé de projet, Shellex Infrastructures;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Et résolu d'autoriser la directive de changement n° 8 pour le prix de 1 655,54 \$ plus les taxes au contrat Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard, tel qu'il appert au document cité en préambule, à savoir :

- N° 8
Ajustement à la hausse du prix du bitume entre le prix au moment de la soumission (février 2020) et de la mise en place de l'enrobé en juillet 2020 en référence de prix : Bitume Québec selon la classe du bitume utilisé

1 655,54 \$;

Il est résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-381

Contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard – Décompte progressif n° 4 / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement datée du 26 octobre 2020 du décompte progressif n° 4 au contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard, du chargé de projet, Shellex Groupe Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 d'une somme totale de 78 777,34 \$ incluant les taxes et la libération d'une retenue contractuelle de 5 % à l'étape de la réception provisoire des travaux au contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard auprès de l'adjudicataire Groupe AllaireGince Infrastructures inc., le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule;

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des documents signés, d'une facture originale correspondant à ces travaux et des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-382

Travaux de réfection du Garage municipal (1165, rue Saint-Michel) – Services professionnels en génie des structures et génie civil / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels en génie des structures et génie civil pour les travaux de réfection du Garage municipal situé au 1165, rue Saint-Michel à St-Georges Structures et civil de Sherbrooke, plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 6 novembre 2020, comme suit:

- a) prix forfaitaire de 7 800 \$ pour la phase 1;
- b) prix forfaitaire de 8 500 \$ pour la phase 2;
- c) prix budgétaires à taux horaire pour la phase 3 n'excédant pas 7 900 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-383

Travaux de réfection du Garage municipal (1165, rue Saint-Michel) – Services professionnels en architecture / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels en architecture – Étude préliminaire pour les travaux de réfection du Garage municipal situé au 1165, rue Saint-Michel à Caroline Denommée Architecte inc. de Granby pour le prix de 7 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 3 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-384

Travaux de réfection de ponceaux – Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet AIRRL – rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière nord- / Avenant au mandat de services professionnels d'ingénierie

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser un avenant au mandat de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection de ponceaux des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière nord (réf. : résolution n° 2020-03-124) à Tetra Tech QI inc. de Granby pour le prix de 10 750 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services dossier 42090TT (10OSV) datée du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Résolution 2020-11-385

Halte routière de Saint-Césaire / Demande d'officialisation du nom de lieu à la Commission de Toponymie

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire demande à la Commission de Toponymie du Québec de procéder à l'officialisation du nom **Halte routière de Saint-Césaire** à l'égard du lieu de ladite halte située sur la route 112 à Saint-Césaire, province de Québec, J0L 1T0.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-386

Travaux de déplacement du ruisseau du Village du rang Rosalie dans le cadre des travaux de remplacement de 2 ponceaux sur le rang Rosalie / Demande au MELCC

Considérant les travaux de réaménagement du ruisseau du Village par la création d'un nouveau lit d'écoulement pour des raisons de sécurité publique;

Considérant que la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. de Granby a été mandatée par la Ville pour la réalisation d'un rapport hydraulique du ruisseau du Village de même que pour les plans et devis de la réfection du rang Rosalie;

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser Tetra Tech QI inc. de Granby à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c. Q-2) et au ministre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ c. C-61.1) et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c. Q-2).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-387

Mandat d'un membre citoyen siégeant au CCU / Renouvellement

Considérant que le mandat d'un terme de 2 ans est à échéance en novembre 2020 pour un membre citoyen nommé en vertu de la résolution n° 2017-05-206 du Conseil municipal, pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le tout en vertu du règlement n° 13 constituant le CCU et amendements ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Et résolu de renouveler par la présente résolution, le mandat de M^{me} Nathalie Camiré, citoyenne de la Ville de Saint-Césaire, laquelle accepte un nouveau terme de 2 ans renouvelable et échéant en novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-388

Règlement n° 92-2005-71 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés dans la zone n° 135 / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 92-2005-71 concernant les usages autorisés dans la zone n° 135 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'une copie a été, le 26 octobre 2020, affichée à l'hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la Ville en même temps que l'avis public aux personnes habiles à voter de la procédure permettant de transmettre des demandes à distance;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux usages dans la zone n° 135 du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, à savoir :

- Autoriser la classe C issue du groupe d'usages public et institutionnel, laquelle inclus notamment, les stations de pompage;

Considérant qu'aucune demande à distance n'a été reçue pendant la tenue de ladite procédure se terminant à 16 h 00, le 10 novembre 2020 et que toutes les procédures sont complétées;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-71 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés dans la zone n° 135».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-389

Second projet de règlement n° 92-2005-73 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 125 et 206 / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-73 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 125 et 206 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'une copie, le 20 octobre 2020, a été affichée à l'hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la Ville en même temps que l'avis public de consultation écrite suivi de la publication, le 27 octobre 2020, d'une capsule vidéo explicative;

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux limites des zones n^{os} 125 et 206, à savoir :

- L'annexe «B» intitulée «Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité », faisant partie intégrante du règlement de zonage n^o 92-2005 et amendements, est modifiée par l'agrandissement de la zone n^o 125 au détriment de la zone n^o 206 en y transférant le lot n^o 6 375 912 d'une largeur de 24,38 mètres et d'une profondeur de 24,38 mètres;

Considérant que le règlement no 92-2005-73 contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'aucune question, observation ou commentaire écrit n'a été reçu pendant la tenue de la consultation écrite se terminant à 16 h 00, le 10 novembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : «règlement n^o 92-2005-73 modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 125 et 206»;

Il est résolu également, à l'égard du projet de règlement n^o 92-2005-73, qu'en vertu dudit arrêté ministériel n^o 2020-033 daté du 7 mai 2020 :

- De remplacer la procédure de demande de registre par une procédure permettant de transmettre des demandes à distance;
- De remplacer la tenue d'un registre, le cas échéant, par une transmission des demandes écrites des personnes habiles à voter, sur une période de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-390

Fabrication d'un site de glissade au parc de la Halte routière / Octroi d'un contrat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat pour la fabrication d'un site de glissade au parc de la Halte routière comprenant l'enneigement, la mise en forme, une génératrice ainsi qu'un reprofilage supplémentaire à la compagnie Snö Innovation de Saint-Bruno pour le prix de 14 700 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au contrat de services daté du 9 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Séance ordinaire du 10 novembre 2020

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES AU BUDGET 2020 ET QU'ILS SERONT PRÉVUS AU BUDGET 2021 EN PRÉPARATION, POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2020-11-356, 2020-11-359, 2020-11-360, 2020-11-363, 2020-11-364,
2020-11-365, 2020-11-366, 2020-11-367, 2020-11-368, 2020-11-369,
2020-11-372, 2020-11-375, 2020-11-376, 2020-11-377, 2020-11-378,
2020-11-379, 2020-11-380, 2020-11-381, 2020-11-382, 2020-11-383,
2020-11-384, 2020-11-385, 2020-11-387, 2020-11-390.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe